

SEANCE du 2 avril 2004

L'an deux mille quatre et le deux avril à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mesdames PRADERE, VIGUIER, SOUTEIRAT, MOLINA, GILLES-LAGRANGE, VIANO, VIOLTON, THURIES, GABERNET, FONTES.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, JANY, ALBOUY, FAVARETTO, BOST, SCHWAB, DEGOUL, BOSCHER.

Procurations :

Madame BAREILLE avait donné procuration à Monsieur CHARRON.

Monsieur STEFANI avait donné procuration à Madame PRADERE.

Madame MARTINEZ-MEDALE avait donné procuration à Monsieur JANY.

Madame GROSSET avait donné procuration à Monsieur SCHWAB.

Absent : Monsieur Paul SOUREN.

Madame PRADERE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente séance ayant été lu et adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

En préambule à l'ordre du jour, Monsieur BOSCHER demande où l'on en est concernant le skate parc et les ralentisseurs sur l'avenue de la Cépette et l'avenue de Toulouse.

Par ailleurs, il note qu'il apparaît clairement dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2004 qu'un coup de frein est mis sur le programme municipal initialement prévu, ceci en raison du lycée. Il ne faudrait pas qu'une partie des projets passe à la trappe, et que l'augmentation de la fiscalité de Pins-Justaret soit la seule à financer un lycée qui sera utilisé par de nombreuses autres communes, ceci aux dépens d'équipements nécessaires aux habitants de Pins-Justaret.

Concernant les projets retardés, Monsieur le Maire rappelle que nous nous sommes trouvés devant la proposition d'accueillir un lycée, projet qui a effectivement perturbé les programmes prévus. La possibilité de louer des locaux sur la commune, nous a permis de retarder, sans trop de problème, la construction des ateliers municipaux.

Concernant les aménagements de voirie pour l'avenue de la Cépette, il faut attendre le projet du lycée et des aménagements routiers qui y sont liés, puisque trois giratoires sont prévus sur cette voie :

- un à l'embranchement avec le CD4 ;
- un devant desservir le lycée ;
- un au croisement avec l'avenue de la gare.

Par ailleurs, des bordures sécuritaires seront également demandées pour ralentir la circulation.

Concernant l'avenue de Toulouse, Monsieur MORANDIN précise qu'une étude est en cours à la D.D.E. pour une urbanisation allant des Jardins du Haumont aux Galeries du Carrelage.

Il est indiqué à Madame FONTES que les travaux de réfection des trottoirs, dans les divers lotissements, seront effectués par les Services Techniques Municipaux.

Toutes ces précisions seront apportées à la population lors des réunions d'informations prévues avec les habitants des lotissements riverains.

**REPRISE PAR ANTICIPATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2003
DANS LE BUDGET PRIMITIF 2004**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2004, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2003 dans les conditions suivantes :

REPRISE ANTICIPEE 2003 Voté le : 02/04/2004	
Résultat de fonctionnement 2003	
A – Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	31 877.54 €
B – Résultats antérieurs reportés	
(Ligne 002 du compte administratif 2003), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	236 970.24 €
C – Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	268 847.78€
D- Solde d'exécution d'investissement 2003 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	50 234.01 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2003 (4)	
Besoin de financement Excédent de financement (1)	188 037.91 €

BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	137 803.90 €
REPRISE C = G + H	268 847.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au moins la couverture du besoin de financement (F)	137 803.90 €
2) H report en fonctionnement R 002 (2)	131 043.88 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, à l'unanimité de ses membres, approuve la proposition de Monsieur le Maire de reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2003 dans le Budget Primitif 2004.

AFFECTATION PAR ANTICIPATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L EXERCICE 2003

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le résultat estimé du fonctionnement 2003, les résultats antérieurs reportés, le solde d'exécution d'investissement estimé, le solde des restes à réaliser d'investissement 2003,

Constatant que les résultats estimés font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **31 877.54 €**
- un déficit d'investissement de : **137 803.9 €**

Affecte comme il suit le Résultat de Fonctionnement et le Résultat d'Investissement de l'exercice 2003 :

REPRISE ANTICIPEE 2003 Voté le : 01/04/2003	
Résultat de fonctionnement 2003	
A – Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	31 877.54 €
B – Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du compte administratif 2003 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	236 970.24 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	268 847 78 €
D- Solde d'exécution d'investissement 2003 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	50 234.01 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2003(4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	188 037.91 €

BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	137 803.90 €
REPRISE C = G + H	268 847.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au moins la couverture du besoin de financement (F)	137 803.90 €
2) H report en fonctionnement R 002 (2)	131 043.88 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de Monsieur le Maire d'affecter par anticipation le résultat de l'exercice 2003 dans le budget primitif 2004.

BUDGET PRIMITIF 2004

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2004 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec opération.

➤ Section de fonctionnement

OPERATIONS REELLES			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	611965	70 Produits des services du	110300
012 Charges de personnel et	804900	73 Impôts et taxes	888789
65 Charges de gestion courante	203286	74 Dotations et participations	660698
014 Atténuation produits (sf ICNE	35762	75 Autres produits gestion	28272
		013 Atténuation charges (sf ICNE	41000
Total dépenses de gest. des serv.	1655913	Total recettes de gest. des serv.	1729059
66 Charges financières (sf ICNE	68200	76 Produits financiers (sf ICNE	60
67 Charges exceptionnelles	100	77 Produits exceptionnels	20570
022 Dépenses imprévues	78649.94	7911 Indemnités de sinistre	7000
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE I	1802862.64	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE II	1756689
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :	EXCEDENT (=II-I)		
	DEFICIT (= I-II)		46173.64

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
023 Viremt. à la sect. d'invt.	5916.73	Transferts entre sections, dont :	
Transferts entre sections, dont :		72 Travaux en régie	0
6741 Sub. ou dotat. en nature	0	776 Moins-values / cessions	0
675 Valeur des immob. cédées	11610	777 Subv. d'inv. transférées	7545
676 Plus-values / cessions	4912	78 Reprises sur provisions	0
68 Dot. aux amort. et prov.	70642.51	79 (sf 7911) Transferts de charg.	0
6611 ICNE de l'exerc. / emprunts	26127	6611 ICNE n-1 contrepassés/empr.	26793
762 ICNE n-1 contrepassés/prêts	0	762 ICNE de l'exercice / prêts	0
Autres	0	Autres	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE III	119208.24	TOTAL RECETTES D'ORDRE IV	34338
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : POSITIF (=III-IV) NEGATIF (=IV-III)			84870.24

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1=I+III	1922070.88	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2=II+IV	1791027
--	-------------------	--	----------------

	Op. de l'exercice (col.1)	Restes à réaliser (col.2) (4)	Résultat reporté (col.3) (4)	CUMUL SECTION =col.1+2+3 (5)
Dépenses (ou déficit)	1922070.88	0	0	1922070.88
Recettes (ou excédent)	1791027	0	131 043.88 €	1922070.88

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
Dépenses financières		Ressources propres externes	
10 Reversement de dotations	0	10 Dot. et fonds propres (sf.1068)	251659
13 Remboursements de sub.	0	138 Subv. d'invest. non affectées	0
16 Rembt d'emprunts (sf ICNE 1688)	132920.45	27 Rembt de prêts (sf ICNE 2768)	0
26 Acquisitions de	0	Autres ressources externes	
27 Prêts et immob. fin. (sf ICNE 2768)	0	- définitives	
		13 Subventions (sauf 138)	103629.94
Dépenses d'équipement		- non définitives	
Total c/20, 21 et 23 (en opérations et hors opérations)	522594.41	16 Emprunts et dettes (sf ICNE 1688)	117470
020 dépenses imprévues		Autres ressources propres	0
45 Op. pour c/ de tiers (total)	0	45 Op. pour c/ de tiers (total)	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE V	655514.86	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE VI	472758.94
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : (Dépenses réelles - Recettes réelles)			182755.92

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (6)			
	VII		VII
Opérations patrimoniales	00.00	Opérations patrimoniales	0.00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
Transfert entre section dont :		021 Vir. de la sect. de fonct. (3)	5916.73
139 Reprises sur subventions	7545	Transfert entre section dont :	
14,15,29,39,49,59 Repr. sur prov.	0	14,15,29,39,49,59 Provisions	
19 Moins-values de cession	0	19 Plus-values de cession	4912
20,21,23 Travaux en régie		20,21,23,26,27 Sorties d'actif	11610
481 Charges à répartir	0	28 Amortissement des immob.	70642.51
2768 ICNE de l'exercice / prêts	0	45 Opérations pour cpte de tiers	0
1688 ICNE N-1 contrepassés / empr.	26793	481 Charges à répartir	0
Autres (2)	0	1688 ICNE de l'exercice / empr.	26127
		2768 ICNE N-1 contrepassés / prêts	0
		Autres (2)	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION IX	34338	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION X	119208.24
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			84870.24
Solde des opérations d'ordre de section à section = X-IX (positif) ou IX-X			

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE B1=V+VII+IX	689852.86	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE B2=VI+VIII+X	591967.18
---	------------------	--	------------------

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser (4)	Résultat reporté (4)	CUMUL SECTION (5)
Dépenses (ou déficit)	689852.86	260588.26		950441.12
Recettes (ou excédent)	591967.18	220670.04		812637.22
Affectation			137 803.90 €	137803.9

DEPENSES GLOBALES

	Dépenses totales		Résultat reporté (6)		TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	A1	1 922 070.88 €	D002	0.00 €	1 922 070.88 €
INVESTISSEMENT	B1	950 441 12 €	D001	0.00 €	950 441.12 €

RECETTES GLOBALES

	Recettes totales		Résultat reporté (7) (9)		Affectation (8)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	A2	1 791 027.00 €	R002	131 043.88€		1 922 070.88 €
INVESTISSEMENT	B2	812 637.22 €	R001	0.00 €	R1068 137 803. €	950 441.12 €

Monsieur BOSCHER précise que les demandes faites par les citoyens étant prises en compte, il votera le budget.

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal approuve le BUDGET PRIMITIF 2004 de la Commune à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2004 compte tenu des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à 807 139.00 €.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de son président, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres,

- FIXE comme suit les taux d'imposition pour 2004 :

Taxe d'habitation	14,4530
Taxe Foncière Bâti	13,9090
Taxe Foncière Non Bâti	81,5876

- CHARGE Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SCHWAB fait part de la demande des riverains de la RN20 concernant le changement d'adresse qu'impose la création de la voie de desserte et du mur antibruit.

Le problème se pose également pour la voie qui dessert le lotissement Cormory.

Monsieur le Maire prend acte des demandes et s'engage à baptiser prochainement les nouvelles voies et d'indiquer sur des panneaux situés à l'entrée de ces nouvelles voies les noms des riverains.

A vingt trois heures, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

SIGNATURES

CASSETA JB.		PRADERE N.	
LECLERCQ D.		BAREILLE M. <u>Procuration à Mr CHARRON</u>	
MORANDIN R.		VIGUIER T.	
DUPRAT J.P.		SOUTEIRAT N.	
CHARRON E.		MOLINA C.	
STEFANI F. <u>Procuration à Me PRADERE</u>		MARTINEZ-MEDALE C. <u>Procuration à Mr JANY</u>	
SOUREN P. <u>Absent</u>		GILLES-LAGRANGE C.	
JANY A.		VIANO G.	
ALBOUY A.		VIOLTON M.	
FAVARETTO M.		THURIES C.	
BOST C.		SCHWAB C.	
DEGOUL J.		GABERNET MF.	
GROSSET AM. <u>Procuration à Mr SCHWAB</u>		BOSCHER C.	
FONTES G.			